

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2022, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2022-173 modifiant le règlement 2020.154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes

QUE ce règlement est actuellement sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA MACAZA CE 12e JOUR D'AVRIL 2022

La directrice générale

Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci sur le panneau à l'extérieur de l'Hôtel de Ville entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12e jour d'avril 2022

La directrice générale

Caroline Dupuis